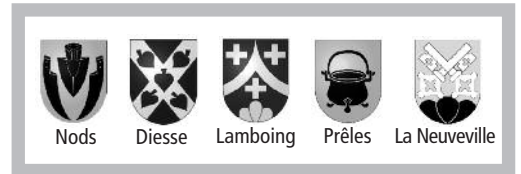


Feuille officielle du district de La Neuveville

No 10 - Vendredi 15 mars 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE SERVICE DES PORTS

Les places d'amarrage suivantes sont mises en location, à savoir :

Places à flot

Port Chavannes 1

Place no CH1-13, dim. de la place, 542 x 193 cm

Port Chavannes 2

Place no CH2-59, dim. de la place, 620 x 237 cm
Petit tirant d'eau !

Port du Lessivier

Place no LES-06, dim. de la place, 756 x 185 cm
Place no LES-13, dim. de la place, 752 x 189 cm
Place no LES-22, dim. de la place, 750 x 203 cm

Port Rousseau

Place no JJR-13, dim. de la place, 727 x 216 cm
Place no JJR-17, dim. de la place, 803 x 217 cm
Place no JJR-45, dim. de la place, 767 x 202 cm
Place no JJR-81, dim. de la place, 716 x 209 cm
Place no JJR-88, dim. de la place, 749 x 240 cm

Port Parcelle 139

Place no PAR-04, dim. de la place, 800 x 300 cm
Place no PAR04a, dim. de la place, 800 x 300 cm
Place no PAR04b, dim. de la place, 800 x 300 cm

Places à terre

Espace dériveur

Place no ESP-04, dim. de la place, 505 x 250 cm
Place no ESP-09, dim. de la place, 520 x 250 cm
Place no ESP-17, dim. de la place, 544 x 250 cm
Place no ESP-22, dim. de la place, 521 x 250 cm
Place no ESP-29, dim. de la place, 508 x 250 cm

Place de parc

Place no PLA-03, dim. de la place, 495 x 199 cm

Place no PLA-27, dim. de la place, 500 x 219 cm
Place no PLA-29, dim. de la place, 494 x 208 cm
Place no PLA-34, dim. de la place, 496 x 217 cm

Près de la Tour

Place no PRT-14, dim. de la place, 500 x 250 cm

Marnin 2

Place no MA2-01, dim. de la place, 500 x 250 cm

Les personnes intéressées voudront bien s'annoncer par écrit, **jusqu'au lundi 25 mars 2013** à l'adresse suivante :

Municipalité de La Neuveville
Service des ports
Chemin de la Plage 2
2520 La Neuveville

avec mention « place d'amarrage ». Doit impérativement figurer dans la demande: **le type d'embarcation**, à savoir (à voile, à moteur, pneumatique, autre, ainsi que les dimensions exactes et le tirant d'eau). **Une copie du permis de navigation doit également être jointe à la demande.**

Il ne sert à rien de nous soumettre votre postulation si votre bateau possède des dimensions supérieures à celles mentionnées ci-dessus.

Pour tout renseignement, veuillez contacter le garde ports, M. R. Burkhalter, au 079 286 45 84.

Important : nous ne tenons pas de liste d'attente, toutes les demandes qui ont été présentées antérieurement à la présente publication sont impérativement à renouveler. Les attributions se feront conformément au règlement des ports. Celui-ci ainsi que le tarif de location sont affichés dans la vitrine du Service des ports qui est adossée à la station de pompage du Vichon.

Service des ports de La Neuveville

Avis de construction

Requérant : M. Alain Sunier, chemin Mol 2, 2525 Le Landeron.

Auteur du projet : M. Norbert Oechslis, chemin des Peupliers 11, 2520 La Neuveville.

Projet : Création de 4 places de stationnement à l'est du bâtiment existant, au chemin des Prés-Guétins 45, sur la parcelle no 775, ban de La Neuveville.

Zone : H3.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 15 mars 2013 au 15 avril 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 15 mars 2013

Services techniques de La Neuveville

SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de téléseu (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

**Ce service est disponible 24h sur 24,
tous les jours de l'année.
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99**

INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité.

Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du lundi 11 mars 2013
au vendredi 05 avril 2013.**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

• Téléphone : **032 752 10 10**, par courriel : **facturation@neuveville.ch** ou directement sur notre site internet **www.laneuveville.ch**

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS



Commune de Prêles

RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2013

Les vignettes vertes 2013 vont être envoyées fin mars aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.- (TVA comprise) pour l'année 2013.

Les personnes **ne souhaitant plus bénéficier** de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 16 40 ou par courriel à **finances@preles.ch** **jusqu'au vendredi 22 mars 2013.**

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette 2013 par téléphone au 032 315 16 40 ou par courriel à **finances@preles.ch**. Ils la recevront à domicile avec une facture.

Une benne est déjà à disposition devant la déchèterie pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient déjà passé commande de la vignette 2013.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

La déchetterie est interdite aux paysagistes et aux professions de ce genre, à l'exception des travaux d'entretien sur les propriétés situées sur la commune de Prêles. Pour cela, les paysagistes doivent être munis de la vignette du propriétaire.

Il est à relever qu'une vignette est **valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également qu'il est **interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant la déchèterie.

L'administration municipale



DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération

des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
 Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Accès aux bennes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements *pointus*, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles

le jeudi 21 mars 2013

rendez-vous à 14h00 à la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la deuxième rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles.

Il y aura, en plus de la teinte des œufs de Pâques, une petite animation avec une présentation de voyage. Pensez à prendre des œufs crus pour les teindre.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Josiane Barth au 032 315 22 31.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent
 Francine Giauque

Appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCAION

à l'Assemblée municipale du 26 mars 2013
 à 20h00 à la halle polyvalente

ORDRE DU JOUR

1. COMMISSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE

a. Présentation de la pré-étude

2. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 74'000 POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA BOURGEOISIE

a. Présentation du dossier

b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie.

3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE FR. 130'000 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES

a. Présentation du dossier

b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales.

4. REFECTION DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

a. Présentation du dossier

b. Décision quant à la réalisation de cette réfection

c. Décision quant à l'installation d'un éclairage public

d. Décision quant à l'emplacement de l'éclairage public (nord ou sud du chemin)

e. Décision quant au type d'éclairage (vapeur de sodium ou LED)

5. DECISION DE PRINCIPE POUR AMÉLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

a. Présentation du dossier

b. Décision de principe de l'Assemblée municipale déléguant la compétence au Conseil municipal pour l'étude de l'amélioration de l'isolation du toit de la halle polyvalente et la pose de panneaux solaires.

6. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Fusion des communes

b. Horaire élargi de la déchetterie et installation d'une nouvelle benne pour déchets de chantier

c. Inauguration de la place de jeux du funiculaire, le 1^{er} juin 2013

d. Inventaire des routes

7. DIVERS ET IMPREVUS

Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.

Prêles, le 22 février 2013

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013

à l'Est du bâtiment administratif
 de 13h30 à 14h30

Samedi 16 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Nous rappelons à la population que le prochain ramassage de la ferraille et des déchets encombrants aura lieu le

mercredi 20 mars 2013.

Les vignettes d'élimination sont, comme de coutume, en vente auprès du guichet de l'administration municipale. Le prix de ces vignettes étant en fonction du poids de la marchandise à éliminer (50 cts./kg), il vous faut peser vos déchets. Si ceux-ci ne peuvent être pesés en raison de leurs dimensions, contactez l'administration (tél. 032 315 16 40).

Attention :

- Si vous déposez vos déchets sans vignette, ceux-ci seront pesés et vous serez facturés au poids, mais au minimum pour un montant de CHF. 10.-.

- Si vous avez plus de 80 kg de déchets, veuillez l'annoncer à l'administration municipale (032 315 16 40). Les frais effectifs vous seront facturés.

Nous vous remercions de vous référer au verso du calendrier des déchets afin de connaître la nature des objets ramassés et l'éventuel coût.

Merci de prendre note que les pneus, les batteries et les néons ne sont pas ramassés. Ils doivent être retournés aux fournisseurs.

Pour une question d'organisation, nous vous prions instamment de déposer vos déchets le matin tôt.

Pour tout complément d'information, l'administration municipale se tient bien évidemment à votre disposition (tél. 032 315 16 40).

L'administration municipale

RAMASSAGE DES CROTTES DE CHIENS

Après la fonte de la neige, nous avons malheureusement dû constater que de nombreuses crottes de chiens jalonnent le village.

Nous prions instamment les propriétaires de chiens de ramasser les crottes et de déposer les sachets dans une poubelle.

Nous vous remercions de votre collaboration pour garder propre notre village et ses alentours.

L'administration municipale





Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

RENCONTRE DES AÎNÉS

Le groupe d'animation des aînés a le plaisir de vous inviter à la prochaine rencontre qui a été fixée le

mercredi 20 mars à 15h00
au complexe du Cheval Blanc
Bricolage de Pâques

Administration communale

FOIRE DU PRINTEMPS LE 16 MARS 2013

Dans le cadre de la foire de Lamboing, le comité organise un concours de la meilleure tresse de la région. Le premier recevra une médaille d'or et Fr. 300.- de bons d'achats.

Un grand vide grenier sera organisé à l'intérieur, alors si vous avez des choses dont vous voulez vous défaire, n'hésitez pas à venir les vendre à la foire de Lamboing.

Venez également voir la pièce de théâtre, rendez-vous à 14h30 à la salle du complexe du Cheval Blanc.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à Mme Comment Nadia au 079 471 75 59.

Le comité de la foire

BIBLIOBUS, MODIFICATION LIEU DE STATIONNEMENT

L'administration communale informe la population de la modification du stationnement du Bibliobus le samedi 16 mars 2013 lors de la foire de Lamboing.

Le bibliobus sera stationné sur les places de parc de la route de Prêles vers le chemin La Ravoye.

Merci d'en prendre bonne note.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous rappelons à la population que les sacs à ordures doivent être impérativement rouges (sacs officiels). Les sacs noirs ne sont pas permis !

Nous rappelons également que les sacs à ordures ne doivent contenir ni produits toxiques, ni produits inflammables.

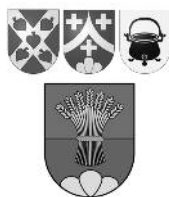
Merci de votre compréhension.

Administration communale



Communes de Diesse, Lamboing, Prêles

COMITE DE PILOTAGE « FUSION DE COMMUNES » Diesse - Lamboing - Prêles



FUSION DES COMMUNES DU PLATEAU DE DIESSÉ UN TRAVAIL DE TITAN

Le processus de fusion engagé cette année entre les localités de Diesse, Lamboing et Prêles, s'inscrit aujourd'hui dans sa phase concrète de réalisation. La population sera appelée à se prononcer le 9 juin prochain sur la ratification du contrat de fusion et les règlements d'organisation et d'élection aux urnes.

Le comité de pilotage, emmené par les trois maires des villages concernés, a donné hier une conférence de presse présentant, dans ses grandes lignes, les contours de la nouvelle commune fusionnée.

Différentes commissions

Le calendrier, tout d'abord, dense, détaillé par le maire de Prêles, Raymond Troehler. Le comité de pilotage, s'il reste bien sûr le fer de lance du projet de fusion, s'est subdivisé en un nombre assez important de commissions diverses et variées. L'une d'elles s'est attentivement penchée sur les conséquences financières du rapprochement des communes, l'autre s'est attachée à la gestion du personnel, une troisième à esquisser l'avenir possible de la commune, une quatrième encore à évaluer les relations, forcément inédites, à envisager avec la multitude de syndicats fonctionnant actuellement. Au total, ça fait du monde! Mobilisé une trentaine de soirées depuis juin dernier. Autant dire que les autorités politiques, les administrations, les citoyens

également, conviés, un par commune, à prendre activement part à la réalisation de cette alliance, n'ont pas ménagé leurs efforts pour donner corps à la future commune du Plateau de Diesse.

C'est en effet, et en toute logique, le nom qui a été finalement été retenu pour incarner le regroupement de chacune des entités fondant la nouvelle. Marie-Claude Schaller, maire de Diesse, a noté avec satisfaction les premiers contacts très positifs entretenus le 19 février avec l'ensemble des collaborateurs. D'emblée associés à la réflexion générale, ces derniers ont d'ores et déjà posé leur pierre à l'édifice de leur future collectivité en jetant sur le papier leurs idées, leurs attentes, mais aussi leurs craintes. C'est dans un esprit positif que cette réunion a été abordée par tous les participants, dans l'idée évidente de concourir conjointement à la mise en oeuvre de cette nouvelle communauté de destins.

Répondre à des impératifs

Monique Courbat, maire de Lamboing, a pour sa part évoqué les armoiries appelée à personnifier tantôt la nouvelle commune. Elle a rappelé que l'improvisation n'est pas ici de mise. Tout au contraire, le nouvel écu doit répondre à des impératifs qui nous viennent de la nuit des temps. S'il est envisageable de s'en distancer quelque peu, rien ne peut en revanche s'improviser. Le comité de pilotage pensait en fait, d'une manière stylisée ou d'une autre, intégrer le mont Chasseral à son futur blason, s'appuyant sur les ébauches réalisées par la population à l'occasion du concours lancé l'an dernier. Cette perspective a malheureusement été écartée par les instances cantonales et il a bien fallu adopter une ligne générale qui puisse être agréée. Tel qu'il se présente, le sceau nouveau rappellera Diesse par le rouge, Lamboing, par le bleu, et Prêles par le jaune, les trois communes étant réunies dans le « Mont de trois coupeaux » situé au pied de ces naissantes armoiries.

Une quotité à 1.88

Luis Espina, responsable du dicastère des finances de la commune de Lamboing, a ensuite expliqué le

socle qui a présidé aux réflexions de la commission des finances du comité de pilotage. Dans un premier temps, et avant d'entrer dans le détail de chaque rubrique du budget, il s'agissait d'abord d'examiner l'impact d'une fusion sur la quotité d'impôt et les différentes taxes. Dans l'optique, sans doute bien comprise, de préserver les capacités financières de la nouvelle commune. De ces cogitations intenses, plusieurs décisions se sont imposées. D'abord la fixation de la quotité à 1.88, destinée à asseoir les revenus fiscaux actuels; la taxe immobilière à 1.30 % ensuite, simple résultante de la moyenne actuellement appliquée; l'harmonisation, enfin, des différentes taxes, objectif le plus difficile à atteindre, tant il est vrai que les pratiques actuelles des communes se voulaient particulièrement disparates. De fait, la commission a tout d'abord voulu privilégier le principe du pollueur/payeur, en distinguant les taxes annuelles de celles liées à la consommation et insister très nettement sur cette dernière. Un tiers des revenus totaux pour les premières, deux tiers pour les secondes, mettent ainsi résolument l'accent sur ce principe, en assujettissant davantage les gros consommateurs.

François Gauchat, conseiller municipal de Prêles, a ensuite précisé les différents axes du contrat de fusion, véritable acte de mariage des trois communes. C'est celui-là auquel les citoyens devront souscrire en priorité. Il définit le calendrier, le déroulement et les modalités d'exécution de la fusion, le tracé des nouvelles limites communales, les grandes lignes de sa future organisation, les tâches et les compétences publiques, le transfert des patrimoines et des engagements d'aujourd'hui dans l'entité de demain. Il crée parallèlement les organes de la nouvelle commune et garantit aussi le statut du personnel, tout en énonçant les modalités du scrutin du 9 juin, tenu simultanément aux urnes dans les trois localités. Pour une entrée en force, comme on dit, de la commune du Plateau de Diesse au 1^{er} janvier 2014.

Daniel Hanser

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

MARS
Lundis 18, 25
Samedi 23

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 16 mars de 10h00 à 11h00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc

COMMUNE MIXTE DE NODS**COMMANDE D'HUILE DE CHAUFFAGE**

Les personnes intéressées par une commande d'huile de chauffage sont priées de s'inscrire au moyen du bulletin ci-dessous d'ici au **22 mars 2013**.

BULLETIN DE COMMANDE

Le / la soussigné(e) passe commande de litres de mazout.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Date :

Signature :

Livraison avril

**Commune mixte de Diesse**

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

**CORTÈGE DE LA FÊTE VILLAGEOISE DE DIESE**

La Fête villageoise de Diesse aura lieu les 23, 24 et 25 août 2013. Les personnes privées, les artisans, les commerçants, bref toutes les personnes qui désirent prendre part au cortège, ou simplement se renseigner sont priées de se manifester auprès de Mme Marili Richoz, Au ptit galopin Ch. Neuf 2 2517 Diesse, par e-mail marili.richoz@gmail.com.

Un comité (forcément dynamique) travaille à la réalisation d'une simple mais belle fête. Le programme se met gentiment en place et peut être consulté sur Internet :

<http://cinediesse.wix.com/2013> ou sur la page Facebook : cinediesse2013

Appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIES

De nos jours, il est assez facile de faire une photo d'une bonne qualité technique, mais faire une bonne image est tout aussi difficile qu'il y a 150 ans au début de la photographie. Pour encourager tous les photographes habitants le Plateau de Diesse, un grand concours photographique est lancé dans le cadre de la Fête Villageoise de Diesse.

Le concours est ouvert à tous les habitants du Plateau de Diesse, quel que soit leur âge, quel que soit l'appareil utilisé pour faire les photos et quelle que soit l'expérience du photographe. Le concours comporte trois sections : couleur (thème libre), monochrome (thème libre) et une image avec un titre tiré d'un long métrage du cinéma. Il y aura aussi deux prix spéciaux : un pour la meilleure photo réalisée par quelqu'un de moins de 15 ans et l'autre pour la meilleure image sur la nature.

Le règlement du concours et le bordereau d'inscription sont à télécharger du site web <http://cine-diesse.wix.com/2013>

Ce concours est soutenu par plusieurs sponsors dont Ilford Imaging Switzerland GmbH, PhotoVision (Biel/Bienne) et Parc Chasseral.

LE KIOSK A MUSIQUES

L'émission de la Radio Télévision Suisse, Le Kiosk à Musiques, se déroulera à Diesse durant la Fête villageoise le samedi 24 août dans la salle du Battoir. Tous les musiciens, instrumentistes, chanteurs, etc. peuvent proposer leur participation à cette émission connue dans toute la Suisse romande. Les sociétés et personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de Francis Membrez, Derrière Ville 2 à Diesse.

**ATELIER TRICOT À DIESE**

Le mardi 19 mars de 19h30 à 22h environ au Battoir, participation : 10.-

Cet atelier sera animé par une passionnée du tricot.

Vous avez un vieux tricot qui traîne quelque part que vous n'avez pas le courage de terminer, vous avez besoin d'un conseil pour un ouvrage, vous aimeriez vous lancer mais vous ne savez pas comment, vous aimeriez partager vos propres expériences et vos trucs avec d'autres personnes, ou tout simplement passer un moment de détente et d'échange, ceci est pour vous !!!

Alors n'hésitez plus et inscrivez-vous au 032 315 12 60 ou gad.diesse@gmail.com

Alors, toutes à vos aiguilles !

RAPPEL

Le bureau communal est ouvert de la manière suivante :

Lundi	de 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	de 10 h 00 à 12 h 00
Jeudi	de 16 h 00 à 18 h 00

ou sur rendez-vous (tel. 032 315 15 25)

Nous sommes également atteignables par E-mail dont l'adresse est la suivante :

Commune@diesse.ch

N'oubliez pas notre site internet, www.diesse.ch, sur lequel vous trouverez les informations générales de la commune ainsi que les publications dans la FOD de chaque semaine. **Vous y trouverez également le lien pour le site de la fusion.**

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

16h 30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse

Samedi

9h 45 Catéchisme 6e et 7e

Dimanche 17 mars – Carême V

10h, Blanche église

John Ebbutt, pasteur

Lecture : Jean 8, 1-10. Il dessine sur le sable

Cantiques : 21-01 ; 43-03 ; 47-07 ; 47-12 ; 46-06

18h 30 Culte 4D Jeunesse

Culte autrement préparé par des catéchumènes de 9e sur le thème : « J'attends un Signe, fais moi signe ! Y a pas d'miracle ! ». Tous les catéchumènes avec ceux du Plateau et leurs parents sont invités.

Lundi

20h Chœur Mosaïque à la Maison de paroisse

Mardi

14h à 17h30 Mini bazar et café au 1^{er} étage de la Grand'Rue 13 (secrétariat de la paroisse). Faites un saut !

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

20h, rencontre du groupe de lecture autour du livre « Mémoire de réfugiée »

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

14h 30 Rencontre des Aînés à la Maison de paroisse avec Michel Neuville alias Michel Tschampion, ses chansons et sa guitare.

Rappel : Semaine d'animation du 2 au 5 avril, voir annonce dans le Courier

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 17. März

10.15 Uhr, Kirche Twann: Suppentagsgottesdienst zum Thema "Ohne Land kein Brot!" Mit Miriam Vaucher (Orgel), dem Ad Hoc-Chor am See, Pfrn. Brigitte Affolter. Anschliessend Suppenzmittag in der Rebhülle Twann. Alle sind herzlich willkommen!

Amtswochen

25. Februar bis 17. März: Pfr. Beat Allemann

032 315 11 39

18. März bis 6. April: Pfrn. Brigitte Affolter

078 623 34 35

Paroisse catholique de La Neuveville

Samedi 16 mars

18h Messe à l'église paroissiale/ Sacrement du Pardon 4^{ème} année

Messe en semaine Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin

Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1^{er} vendredi du mois.

Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Caté en mars

4^{ème} : le 22.03.2013 de 15h30 à 16h30.

5^{ème} et 6^{ème} : 22.03.2013 de 16h30 à 18h.

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 17 mars

Culte à Nods, 10h00, culte animé par les catéchumènes de 5^{ème} et 6^{ème} année, pasteur Laurence Tartar

Culte Jeunesse

Dimanche 17 mars, 18h30 à La Blanche Eglise de La Neuveville, culte spécialement adapté pour les jeunes. Les catéchumènes de 8^{ème} et 9^{ème} y participent, ouverts aux jeunes et moins jeunes

Groupe de recueillement

Moment de ressourcement bienvenu durant la semaine, jeudi 21 mars à 13h30 à l'église

Cultes des Rameaux

Dimanche 24 mars, 10h00, Eglise de Diesse, pasteur Stéphane Rouèche

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte à lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Luteschlager

032 315 24 40, lauten@hispeed.ch

Pasteur : Stéphane Rouèche,

032 315 27 37, stroueche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 17 mars

Nods: Culte des familles, avec les 5^{ème} et 6^{ème} 10h. Thème: La relation. L'histoire du fils prodigue. Avec : Mme Anne Noverraz. Cathéchète professionnelle. Pasteure : Mme Laurence Tartar. Organiste. Mme Marie Claire Charpillot.

La Neuveville : Culte 4D, avec les 9^{ème} du district. "Blanche Eglise". 18h30.

Mercredi

Nods: Rencontre et partage. 20h. Maison de paroisse.

Dimanche 24 mars.

Nods. Culte des Rameaux. 10h. Sainte cène.

Le 1^{er} mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière". Le 3^{ème} mercredi du mois, "Rencontre et partage biblique", de 20h à 21h.15.

Permanence du pasteur

Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entretien, préparation mariage, et baptême.

Visites à domicile

Sur demande, ou rendez vous. Lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.

Urgences

Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone : 079 904 16 84.

Informations : Pasteur

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel : 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

Samedi 16 mars

9h15 : L'église à l'étude

10h30 : Culte, pasteur : J. Ferreira

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (5^{ème} et 6^{ème} année) de 19h00 à 22h00, halle de gymn à Prêles

Groupe de jeunes de 19h30 à 22h00 au local des jeunes à l'Abri

Dimanche

10h00 Culte avec André Gugger

- Culte de l'enfance: 3^{ème} à 6^{ème} année scolaire

- Explorateurs: 1^{ère} enfantine à 2^{ème} année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne
Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.
0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE
Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77.

CARTONS DU COEUR, BIENNE ET ENVIRONS

Solidarité contre la détresse matérielle. Tél. 032 342 21 11, lundi, mardi, mercredi & vendredi de 9h à 10h45. Juillet-août lundi, mercredi & vendredi. www.cartonsducoeur-bielbienne.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence: 0848 20 25 20
Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h. Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.
Visite guidée sur demande. Renseignement :
Jura bernois tourisme, tel : 032 751 49 49
www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Samedi 16.03.2013 à 20h30

Gianmaria Testa – chansons

Vendredi 22.03.2013 à 20h30

Amis du Masque - théâtre

Samedi 23.03.2013 à 20h30

Amis du Masque - théâtre

Dimanche 24.03.2013 à 17h00

Amis du Masque - théâtre

